



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr

En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association
depuis le 25 février dernier :

Mars

Le 2, réunion départementale à Châteaulin en partenariat avec France Télé Numérique et le CSA sur le passage de la Bretagne à la TV tout numérique le 8 juin 2010

Le 5, réunion du Conseil d'Administration à Brest, suivi de la 1^{ère} Conférence de presse du Carrefour 2010 (Lancement officiel)

Le 23, RDV directrice AMF 29 et Mission locale pour le montage du dossier d'immersion CAE passerelle

Le 25, rencontre Régionale des 4 AMF de Bretagne sur le dossier du développement et protection des communes littorales.

Le 26, présence du Président à l'inauguration du salon du développement durable organisé par le CG 29 et BMO

Le 30, rencontre de la directrice avec l'UBO sur un projet de guide référentiel des compétences des élus locaux (service formation continue)

Le 31, participation du Président à l'Assemblée Générale des élus référents sécurité routière à Pleyben, sous la Présidence du Préfet du Finistère

Avril

Le 2, rencontre départementale en partenariat avec Groupama Loire Bretagne sur les contentieux en matière d'urbanisme

Le 7, réunion de travail de la directrice au Quartz-Brest pour le calage du CCF 2010

Le 9, présence du Président et du personnel à l'inauguration du FEET 2010 (CDG 29)

Le 9, rencontre du Président avec la DRAAF Bretagne (opération «un fruit pour la recrê») puis rencontre avec les Responsables de la Fédération Bretagne des Travaux Publics (mobilisation de la profession dans le contexte difficile et soutien possible des collectivités)

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site
Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Quelles perspectives d'avenir pour nos communes littorales ?

Le 25 mars dernier les quatre associations de maires de Bretagne se sont réunies à Vannes (AMF 56) pour la 1^{ère} rencontre «Littoral et espaces maritimes» de cette mandature.

Trois points principaux ont été inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre : la place des élus dans les discussions des problématiques de la mer et du littoral, les principales difficultés rencontrées sur chaque département, l'organisation d'un travail en synergie pour les quatre associations de maires.

Etat des lieux :

confirmation de problématiques communes aux quatre départements bretons

Le tour de table de ce groupe de travail aura d'emblée confirmé à la délégation finistérienne* plusieurs constantes visant les inquiétudes des élus littoraux (*délégation composée de six administrateurs, accompagnée de Me Richard Le Roy et de la directrice de l'AMF 29).

Premier constat, comme l'a écrit récemment au ministère concerné le président de l'AMF 56 «les documents d'urbanisme délivrés, reposant sur un Plan Local d'Urbanisme, validés par l'Etat, sont soumis in fine à l'arbitrage des tribunaux dont la lecture et l'interprétation du texte de loi initial (du 3 janvier 1986) peuvent parfois varier d'une région à l'autre».

Second constat, si tout le monde s'accorde sur la nécessaire protection des bords de mer, la question cruciale de l'aménagement du territoire se pose néanmoins pour les élus avec notamment la problématique de l'aménagement en profondeur (pour mémoire l'intégralité du territoire d'une commune - même avec un très faible linéaire de côtes - se trouve encadré par des mesures de protection, d'où une incompréhension pour des secteurs non visibles de la mer et parfois situés à des kilomètres en campagne...)

Troisième constat, la vie économique traditionnelle sur le littoral rencontre des difficultés et notamment l'agriculture (en Finistère à titre d'exemple, 1 200 exploitations se situent en espaces proches).



1^{ère} réunion du groupe de travail régional sur le développement durable des communes côtières

Principale action envisagée : lancement d'une grande réflexion d'intérêt général sur l'avenir des communes maritimes

Reprenant le proverbe ancien selon lequel «l'union fait la force» les délégations respectives ont décidé de s'unir dans leur travail de réflexion et dans un premier temps de demander à l'AMF Paris la constitution d'un groupe de travail national sur l'avenir des communes maritimes. La tragédie vécue récemment en Vendée et Charente Maritime démontre, s'il le fallait, la nécessité d'une réflexion globale et concertée sur le développement durable de nos territoires littoraux.

Notons par ailleurs tout l'intérêt porté par les élus à la notion «de hameau nouveau intégré à l'environnement» qui méritera d'être creusée lors des échanges à venir.

Cette journée du 25 mars aura été de l'avis de tous «un premier pas» dans une réflexion constructive qui s'annonce «de longue haleine». Mais plus de 24 ans après la mise en œuvre de la loi littoral, ne serait-il pas légitime, comme cela vient d'être lancé par le Premier ministre pour la loi montagne, «25 ans après sa publication», «de porter un diagnostic sur sa mise en œuvre et la réussite de ses objectifs* ?»

*François Fillon lors du lancement en novembre dernier, du bilan de la loi montagne.

Très cordialement,
Jean René JONCOUR



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Service Public de proximité à vos côtés

La vie de l'association

Clin d'œil

Premier Magistrat d'une petite commune rurale dans les Monts d'Arrée :

Rencontre avec Marie-Thérèse LANCIEN, Maire de Commana



Perchée sur l'une des plus hautes collines du Léon, le bourg de Commana se repère de loin par la magnificence de son clocher. La sérénité du paysage se marie bien avec cette grandeur : essentiellement agricole avec ses vingt exploitations, la commune s'étend sur 4 000 hectares, camaïeu de vert mais aussi d'ocre... la moitié de cette superficie étant couverte de landes.

Ne croyez pas pour autant que le temps s'est arrêté ici : il suffira, pour en être convaincu, de découvrir la zone d'activités économiques, le groupe scolaire comprenant maternelle, primaire, collège et l'école Diwan, la célèbre foire annuelle drainant 7 000 visiteurs !

Première femme à avoir été élue maire sur la commune, Marie-Thérèse Lancien gère ce territoire avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi avec «une grande rigueur». Car derrière cette image d'Épinal, la vigilance s'impose pour maintenir une vie communale : une préoccupation qui s'affiche particulièrement axée sur la pérennité du groupe scolaire, «véritable poumon» de Commana.

Assurer l'avenir des habitants avec les moyens modestes d'une petite commune rurale peut relever d'un travail d'équilibriste. Toutefois, avec l'aide notamment d'une équipe d'adjoints soudée et d'une secrétaire de mairie précieuse, les projets se profilent avec deux priorités : rénovation prochaine de la salle des fêtes, sécurisation du bourg.

En dépit des contraintes budgétaires, l'objectif de l'équipe en place s'avère de répondre le mieux possible aux attentes de la population. Au fil des échanges avec Madame le Maire, le travail entrepris «dans le respect des personnes» et de l'intérêt général se confirme déterminé mais dénué de toute prétention.

On ne pourrait clore ces quelques lignes sans souligner deux particularités, l'une véritable handicap, l'autre réelle originalité de la commune : Handicap incontestable par l'absence de tout transport public, ce qui est bien évidemment vécu par les habitants comme une gêne considérable, le dernier arrêt de car étant situé à 15 km de là (Landivisiau). Côté originalité, au delà de son fier clocher, de son enclos paroissial et de ses vestiges mégalithiques, Commana c'est aussi une plage de sable fin et un centre nautique ! Baignade et voile sur le lac du Drennec... sans les contraintes liées à l'application de la loi littoral : de quoi faire rêver de nombreux élus côtiers !

Les infos en bref

Carrefour des Communes du Finistère 2010 : le compte à rebours est lancé !

Le 5 mars dernier, le Président de l'AMF 29, entouré du Conseil d'Administration, a lancé officiellement devant la presse la 4^{ème} édition du Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère.



Ce grand rassemblement d'élus, de leur personnel territorial, ainsi que des principaux partenaires des collectivités, est présenté sur le site de l'association :

www.amf29.asso.fr

(voir pages spéciales 2010 et archives 2003, 2005, 2008)

A noter que cette rubrique sera régulièrement actualisée jusqu'au 30 septembre 2010, «jour J».



Nouvelle recrue à l'AMF 29



Alison DENIS a été recrutée pour un an à compter du 15 février 2010 sous dispositif CAE passerelle. Assistante administrative, Alison assure désormais l'accueil téléphonique et collaborera au fonctionnement administratif courant de l'association. Elle participe également au dossier du 4^{ème} Carrefour (Contact Trophées du meilleur journal, collectage des photos de mairies pour un affichage géant au Quartz-Congrès ...).

C'est à venir en 2010

4^{ème} Carrefour des Communes et Communautés du Finistère au Quartz - Congrès à Brest, les jeudi **30 septembre** et vendredi **1^{er} octobre**

Remise des 4^{èmes} Trophées 2010 du meilleur journal communal ou communautaire du Finistère le **30 septembre** à 17h30 au Quartz Brest (horaire à confirmer/ les dossiers de candidature ont été transmis le 25 janvier - **Clôture des inscriptions le 25 mai 2010**).

Assemblée générale annuelle, le **1^{er} octobre** à 17h00 au Quartz - Brest, (horaire à confirmer)

93^{ème} Congrès des Maires de France, les **mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 novembre**

La Préfecture et les services de l'État vous informent

1^{ère} Réunion des élus référents sécurité routière à Pleyben le 31 mars 2010

Le préfet Pascal Mailhos organisait le 31 mars dernier, avec l'appui de Jean-René Joncour, président de l'AMF, la première assemblée générale des élus référents pour la sécurité routière à la salle Arvest de Pleyben. Cette réunion a connu un réel succès, puisque 227 communes sur 283 étaient représentées.

La sécurité routière nous concerne tous. Nous déplorons encore 53 tués dans le Finistère en 2009 et 756 blessés, dont certains resteront traumatisés à vie.

Pour ne pas baisser la garde, un objectif de 3 000 tués a été fixé sur le plan national pour 2012, ce qui montre bien le chemin à parcourir, ramené aux 4 262 tués constatés en 2009.

Le préfet a souhaité que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui deviendra le correspondant "sécurité routière".

L'objectif de la démarche, dans la continuité de la charte signée avec l'AMF, est de faire en sorte que soient organisées, pour l'ensemble des communes du Finistère :

- des échanges d'informations sur la sécurité routière : évolutions, enjeux, causes des phénomènes...
- des échanges d'expériences sur les actions menées : aménagements de voirie, actions de prévention à destination des scolaires, des seniors et des associations de la commune,
- des stratégies d'actions coordonnées répondant aux enjeux propres au Finistère.

Quel rôle pour l'élu référent ? Il s'agit :

- d'être l'interlocuteur reconnu en matière de "sécurité routière",
- de diffuser la culture "sécurité routière" dans la commune,
- d'être l'animateur de la politique "sécurité routière" de la commune,
- de mobiliser les énergies locales,
- de participer au réseau des référents "sécurité routière".

De nombreux exemples d'investissements existent déjà de réalisations concrètes qui participent à la réduction des accidents : pris en compte des déplacements sécurisés des



piétons et cyclistes, aménagements intégrés des nouveaux quartiers ou animation de la vie associative dans le souci permanent de la prévention des conduites à risque.

La rencontre du 31 mars a permis aux élus référents de voir concrètement ce qui est attendu de leur mobilisation et de s'inscrire aux réunions thématiques programmées les 20 mai à Châteaulin, 1^{er} juin à Brest, 10 juin à Quimper, 22 juin à Morlaix. Deux autres réunions auront lieu en septembre-octobre 2010.

Le fonctionnement du réseau s'appuiera sur un comité de pilotage d'une dizaine de personnes, présidé par un maire, comprenant élus référents et AMF, dont le rôle moteur est à saluer tout particulièrement.

En direct avec le Conseil Général

Les Programmes d'Aide à l'Accueil de la Petite Enfance (P.A.A.P.E)

Pour répondre aux nouvelles réalités de l'accueil des jeunes enfants et aux objectifs de l'Agenda 21 du Conseil général, le programme (P.A.A.P.E) a été modifié.

De plus, l'évolution de la législation amène à adapter les aides à l'investissement.

En outre, le contexte national place le Département dans un cadre de baisse du financement par les C.A.F. et de décrets modifiant les règles de qualification et d'encadrement des personnels dans les crèches.

Les cinq objectifs prioritaires du P.A.A.P.E (enfants de moins de 6 ans, incluant les porteurs de handicap) :

- Favoriser la création de places d'accueil pour un développement territorial équilibré des possibilités d'accueil et favoriser une meilleure prise en compte des territoires sensibles (création de 281 places supplémentaires, dont 80 % en zones prioritaires).
- Adapter les réponses aux besoins des familles (horaires décalés, accueils courts ou à temps partiel) en incitant les gestionnaires à organiser des solutions pour ces accueils particuliers.
- Mieux prendre en compte les publics en précarité, notamment par un soutien aux gestion-

naires qui s'appuiera sur les critères sociaux

- Favoriser les réponses aux attentes dans le domaine du soutien à la fonction parentale et reconnaître le rôle préventif des établissements d'accueil.
- Financer à échéance du programme en 2015, de manière identique les établissements d'accueil collectif quel que soit le gestionnaire (public ou associatif).

Des règles spécifiques régissent les aides à l'investissement pour les micro-crèches (maximum 9 enfants) et pour les garderies périscolaires dans les communes de moins de 2500 habitants. En matière d'investissement, les opérations subventionnables sont : la construction de locaux et leur aménagement pour les créations de nouvelles structures ; les extensions, créatrices de places d'accueil (au moins le tiers de l'existant) ; les gros travaux de rénovation liés à la sécurité.

La politique d'accueil du jeune enfant est un enjeu important d'aménagement et d'attractivité du territoire ; c'est pourquoi elle est intégrée, en tant que telle, à de nombreux contrats de territoires avec les intercommunalités.

Au fil des saisons, Le rythme des expositions...

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C) Chemins du Patrimoine en Finistère propose :

• La Bretagne fait son cinéma

Château de Kerjean - Du 1^{er} avril au 7 novembre

• Bâtir un rêve (l'histoire de la construction du domaine à la fin du XIX^{ème})

Domaine de Trevarez - Depuis le 6 mars

Et aussi : Festival du rhododendron, les 8 et 9 mai ; Charles Belle du 12 juin au 3 octobre

• Elles courent, elles courent les histoires...

Manoir de Kernault - Du 24 avril au 7 novembre

• Grand Nord Grand Sud, artistes inuit et aborigènes

Abbaye de Daoulas - Du 11 mai au 28 novembre

• Le Relec au XX^{ème} siècle, vie quotidienne d'une ancienne abbaye

Abbaye de Relec - A partir du 5 juin et en 2011

Pour plus d'informations :

Chemins du Patrimoine en Finistère

www.cheminsdupatrimoineenfinistere.com

Tél : 02 98 26 82 79



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'ecomobilité.



Défendons la ruralité !

Par Jacques LE GUEN, Député du Finistère

Le Président de la République a annoncé, il y a quelques semaines, à l'issue des assises des territoires ruraux, une série de décisions de bon sens. De plus, le report de la taxe carbone est plutôt une bonne nouvelle pour la ruralité. La mise en œuvre de quelques mesures concrètes me semble préférable à l'élaboration d'un nouveau texte de loi. La loi de 2004 relative au développement des territoires ruraux n'a, d'ailleurs, jamais été jusqu'au bout des enjeux auxquels la ruralité était confrontée.



Notre département du Finistère fait partie des départements fortement ruraux : près de 36 % de la population vit hors des agglomérations et de nombreux Finistériens résident dans des villes de taille moyenne. L'accès au très haut débit, la démographie médicale, l'action en faveur de la petite enfance, le logement, une plus grande équité des dotations de l'Etat aux com-

munes, le maintien des services publics de proximité sont quelques sujets importants. Il faudra trouver leurs applications dans notre département.

L'accès à Internet à "très haut débit" est une priorité pour les habitants et les entreprises en milieu rural. Il est prévu qu'en 2025, 100 % des Français le recevront (70 % en 2020). Si l'horizon de 2025 peut paraître lointain, les opérateurs de téléphonie mobile se sont engagés à couvrir toutes les zones rurales en 3G d'ici 2013. Dans le Finistère, il est d'abord urgent de résorber la totalité des zones blanches présentes sur le territoire, en apportant un "haut débit" aux 283 communes du département. 10 % des Finistériens ne recevraient pas Internet correctement. Il faut aussi préparer la mise en place du "très haut débit" sur le territoire départemental qui a pris un réel retard.

En matière d'accès aux soins, le maintien de la qualité des soins pour tous sur l'ensemble du territoire national devra être assuré notamment grâce au financement des maisons de santé pluridisciplinaires. Afin de pallier la chute de la démographie médicale, l'Etat s'est engagé à réserver des bourses aux étudiants en médecine qui décideront d'exercer au moins dix ans dans des territoires à faible densité médicale. Pour l'instant, le Finistère n'est pas confronté à ce problème, mais il convient d'être extrêmement vigilant pour les années à venir. Aujourd'hui, 42 % des médecins généralistes dans le Finistère ont 55 ans ou plus.

Dans le domaine du logement, dès 2011, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat doublera son effort pour soutenir 40 000 propriétaires occupant des logements modestes. Cette opération s'inscrit dans le programme de 500 millions d'euros de rénovation financée par le grand emprunt, dont la moitié est prévue pour la France rurale.

Concernant les gardes d'enfants, les regroupements d'assistantes maternelles, ou maisons d'assistantes maternelles, proposent un nouveau mode de garde qui présente des avantages indiscutables : grande amplitude des horaires d'accueil, renforcement de l'attractivité de la profession d'assistante maternelle... Les exemples dans le Finistère ne manquent pas. Autorisées, dans son principe, par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, les maisons d'assistantes maternelles ont désormais besoin d'un cadre juridique spécifique et opérationnel pour se développer. Une proposition de loi devrait être examinée cette année par le Parlement.

A propos du maintien des services publics en milieu rural, une charte sur l'organisation de l'offre de services publics en milieu rural avait été signée en juillet 2006 par Dominique de Villepin, alors Premier ministre. Je me félicite que Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, ait enfin annoncé que les chartes sur l'organisation de l'offre de services publics en milieu rural seraient rendues opposables. Dans notre département, l'accès à l'ensemble des services de proximité est correctement assuré par un maillage du territoire relativement efficace. Cette situation explique en partie l'absence de charte signée dans le Finistère.

Il faut aussi que le Gouvernement soit prêt à agir sur la péréquation des ressources entre les collectivités. Il faut réduire les inégalités de traitement entre urbains et ruraux en matière de dotation globale de fonctionnement. Le Président de la République s'est engagé à améliorer l'équité des dotations de l'Etat aux collectivités locales. La prochaine loi de finances sera l'occasion de faire un premier pas. J'y serai attentif.